



EXTRAIT DE PV DU COMITÉ DE DIRECTION 13/05/2022

POINT FINANCIER

Le Comité de Direction décide en séance :

- De créditer sur les comptes-clubs la part District pour toutes les licences Dirigeant(e)s et Volontaires de cette saison 2021/2022 : 7700€ seront ainsi redistribués aux Clubs.
Cette opération est reconduite pour 2022/2023.
- D'aider à hauteur de 100€ toutes les équipes Futsal qui terminent leur championnat D1 et D2, constituant le remboursement d'une journée d'arbitrage (2 arbitres à 50€) et de poursuivre cette aide à l'arbitrage Futsal pour la saison 2022/2023 selon les mêmes conditions (estimation : 3000€).
- De créditer sur les comptes-clubs les sommes correspondantes au remboursement des engagements 2021/2022 des équipes engagées en Football Animation, et dans les championnats Foot à 11, Futsal, et engagements aux Coupes.
- De poursuivre pour la saison 2022/2023 la gratuité pour toutes les formations féminines, sous condition de présence à ces formations (éducatrices / arbitres / dirigeantes)
- De poursuivre pour la saison 2022/2023 le remboursement des frais de formation pour les clubs inscrivant leurs licenciés aux formations de dirigeants dans le cadre du PFFD (Programme Fédéral de Formation des Dirigeants)

Ces aides financières directes se cumulent à celle déjà adressée aux clubs ayant formé des arbitres cette saison 2021/2022 et qui dépassent de plus de 3 unités leur nombre nécessaire pour répondre au statut de l'arbitrage.

Les sommes seront créditées sur les comptes-clubs à compter du 14 juin 2022, sous réserve que le club bénéficiaire ne soit pas en infraction financière auprès du District (paiement du compte-club du 31 mars).

Le Président Claude Delforge et l'ensemble des membres du Comité de Direction se félicitent de ces mesures favorables aux clubs, fruit d'une gestion financière rigoureuse.